

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quarante-deuxième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

CONFIRMÉ LE 25 MAI 2010

Procès-verbal de la trois cent quarante-deuxième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 12 avril 2010 à 15 h 30, à la salle J-3123 au Campus de Saint-Jérôme.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie		X
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X (vidéoconférence) (quitte à 21 h 00)	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X (quitte à 21 h 00)	
CHÉNIER, Claude J. Représentant des collègues		X
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat avec majeure en science politique	X (vidéoconférence) (quitte à 21 h 00)	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X (quitte à 21 h 00)	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X (vidéoconférence)	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X (vidéoconférence)	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X (quitte à 21 h 00)	
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique		X
RAINVILLE, Maxime Étudiant – Maîtrise en gestion de projet	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X (vidéoconférence)	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	

PRÉSENT **ABSENT**

OBSERVATRICES RÉGULIÈRES :

MONDOU, Hélène Agente de recherche – Décanat des études	X (<i>quitte à 21 h 00</i>)
ROCHFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image	X (<i>quitte à 21 h 00</i>)

PERSONNES INVITÉES

AUCLAIR, Mario Directeur du Service des ressources humaines	X (<i>point 10</i>)
LEGAULT, Lise Directrice du Service des finances	X (<i>points 6.2 et 6.3</i>)
LEMIRE, Madeleine, vérificatrice externe Lemire + Morin + Tremblay	X (<i>points 6.2 et 6.3</i>)

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc Secrétaire général	X
------------------------------------	---

La présidente, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 15 h 30. Elle souligne qu'il s'agit de la première séance du conseil qui a lieu au tout nouveau campus de Saint-Jérôme et elle remercie la directrice du soutien aux études au campus de Saint-Jérôme, madame Annik Gélinau, de son accueil.

Elle invite le maire de Saint-Jérôme, monsieur Marc Gascon, présent pour l'ouverture de la séance, à adresser la parole aux membres du conseil.

Plusieurs membres du conseil participent à la présente séance par vidéoconférence à partir de Gatineau.

Elle souligne le retour, comme membre observatrice au conseil, représentante des professionnels, de madame Hélène Mondou, à qui elle souhaite la bienvenue.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent quarante et unième réunion (8 mars 2010)
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent trente-quatrième réunion (25 janvier 2010) du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
 - 4.1 Information transmise par la présidente
 - 4.2 Information transmise par le recteur
 - 4.3 Abrogation de la résolution 51-CA-750 et octroi d'un mandat au secrétaire général en regard du calendrier de conservation et du plan de classification de l'Université du Québec en Outaouais
 - 4.4 Adoption du nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec – projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec
- 5.- Affaires académiques
 - 5.1 Offre de la mineure en psychologie
 - 5.2 Offre de la mineure en animation de groupes
 - 5.3 Ouverture des admissions aux versions multilingues (français – anglais) des programmes de deuxième cycle en gestion de projet
 - 5.4 Réouverture du baccalauréat en arts et en design
 - 5.5 Embauche d'un (1) professeur régulier au Département des sciences de l'éducation
 - 5.6 Embauche de trois (3) professeurs réguliers au Département de psychoéducation et de psychologie

5.7 Traitement exceptionnel : demandes d'admission à la version anglaise du programme de maîtrise en gestion de projet

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Octroi du titre de « professeur honoraire » et de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais

6.2 Approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2008-2009

6.3 Approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2008-2009

6.4 Modification au plan des effectifs

6.5 Attribution d'un contrat de services écoénergétiques

6.6 Octroi d'un contrat de gestion et de prestation de services visant la gestion des librairies

7.- Nomination

7.1 Recommandation pour la nomination de membres au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

8.- Période d'information et questions

9.- Dépôt de documents

9.1 Financement de l'Université du Québec en Outaouais en lien avec la subvention accordée pour le facteur taille pour les années 2000-2001 à 2005-2006 et lettre à la ministre Courchesne

9.2 Lettre à l'AGE - Hausse de frais institutionnels obligatoires

9.3 Correction linguistique – Article 7.7 - Régime des études

10.- Relations de travail

10.1 Adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais (remis aux membres non visés par l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec)

10.2 Adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais (remis aux membres non visés par l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec)

11.- Prochaine réunion

12.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la trois cent quarante et unième réunion (8 mars 2010)**

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quarante et unième réunion, en tenant compte de la modification suivante, à l'article 4.1, paragraphe h), 3^e alinéa : par l'ajout du mot « très » avant « l'honorable Michaëlle Jean ».

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quarante et unième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Entérinement des décisions de la trois cent trente-quatrième réunion (25 janvier 2010)

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent trente-quatrième réunion du comité exécutif tenue le 25 janvier 2010, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- Affaires générales et corporatives

4.1 Information transmise par la présidente

La présidente transmet les informations suivantes :

- a) Elle a participé au Forum innovation 2010 qui se tenait à l'UQO, le 19 mars 2010. Une activité très relevée, organisée conjointement par la CRÉO, l'UQO, le MDEIE, en partenariat avec le Bureau Recherche Innovation Outaouais (BRIO).
- b) Le secrétariat général ayant entrepris l'élaboration du calendrier des séances des instances pour l'exercice 2010-2011, lequel devrait comporter le même nombre de séances que pour la présente année, elle demande à connaître l'intérêt et la disponibilité des membres pour modifier le cadre horaire des séances du conseil de manière à les tenir en journée, de préférence dans l'avant-midi d'un jour de semaine. Plusieurs membres invoquant des contraintes qui rendraient difficiles la tenue des séances en journée, il est convenu de maintenir le même cadre horaire, soit de tenir les séances en début de soirée, les lundis.
- c) À la suite de la décision de monsieur Marc Aubé, membre du conseil siégeant dans la catégorie des chargés de cours, communiquée lors de la séance du conseil du 25 janvier 2010, de ne pas poursuivre son mandat qui prenait fin le 20 février 2010, l'Université et le Syndicat des chargés de cours ont convoqué une assemblée en vue de la désignation d'une nouvelle personne appelée à succéder à monsieur Aubé. C'est madame Caroline Cyr, chargée de cours au Département de psychoéducation et de psychologie qui a été ainsi désignée. La direction de l'Université va adresser, à cet effet, une demande de décret qui sera acheminée à la présidence de l'Université du Québec en vue de la nomination de madame Cyr.
- d) Elle mentionne au conseil avoir complété sa démarche de réflexion quant à la poursuite, ou non, de son mandat à la fois comme membre du conseil et comme présidente de celui-ci, tel que le recteur en avait fait mention, à sa demande, lors de la séance du 8 mars 2010 et annonce, en conséquence, non sans regrets, qu'elle n'entend pas solliciter de renouvellement de mandat lorsque celui-ci prendra fin le 26 juin 2010. Membre du conseil depuis le 4 février 2004, elle dresse un bilan très positif de son expérience au sein du conseil d'administration, particulièrement à la présidence, mais considère qu'elle ne serait plus en mesure de satisfaire aux exigences minimales du statut de membre du conseil compte tenu des projets personnels et professionnels qu'elle entend mettre de l'avant, dès l'été 2010, dont des séjours à l'étranger et le démarrage d'une entreprise de consultante qui pourrait l'amener à collaborer avec des professeurs de l'Université. Elle fait d'ailleurs mention d'un premier projet qui va démarrer bientôt et qui se rapporte à l'implantation d'un laboratoire rural récréotouristique, en collaboration avec des professeurs de l'Université.

4.2 Information transmise par le recteur

Le recteur transmet les informations suivantes :

- a) Prenant acte de l'annonce de la présidente de terminer son mandat en juin prochain, il dit vouloir se réserver l'opportunité de témoigner, à cette occasion, de son importante contribution à la gouvernance de l'Université, depuis février 2004.
- b) Il commente le dépôt du budget provincial, le 30 mars 2010, de ses conséquences sur les universités, notamment en ce qui a trait à l'augmentation à venir des frais de scolarité. Tout en rappelant que les universités en sont à la 3^e année d'une période de cinq (5) ans pendant laquelle les frais de scolarité sont haussés de 100 \$ par année, il appert que de tels frais seraient à nouveau augmentés, à partir de septembre 2012, selon de nouveaux barèmes qui restent à définir. La ministre Courchesne va d'ailleurs réaliser à cet effet une rencontre des partenaires de l'éducation à l'automne 2010. La CRÉPUQ poursuit, quant à elle, sa réflexion quant à la position à adopter sur l'enjeu des frais de scolarité universitaires. Il mentionne également que ce budget comporte une croissance des crédits gouvernementaux de l'ordre de 2 %, ce qui devrait notamment permettre de financer la hausse inévitable des coûts de système. Il appert que la Politique salariale gouvernementale, à laquelle sont assujetties les universités, prévoirait des limitations à la rémunération globale, dont la teneur demeure toutefois à clarifier. Enfin, l'enveloppe budgétaire dédiée à la « Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation » a été bonifiée de 30 %.
- c) Il informe le conseil du décès récent de monsieur Franco Materazzi, économiste chevronné et personnalité bien connue du développement régional en Outaouais. Il rappelle que monsieur Materazzi a été un collaborateur hors pair de l'Université et de sa Fondation, allant même jusqu'à en présider, dans ce dernier cas, le conseil d'administration et à s'être impliqué dans la campagne majeure de financement.
- d) La campagne de financement de la Fondation, dans les Laurentides, a bénéficié récemment de l'annonce d'un important don dédié au campus de Saint-Jérôme et effectué par la compagnie Molson-Coors, de l'ordre de 50 000 \$. Il a participé à la conférence de presse, en compagnie de monsieur Jeff Molson et du maire de Saint-Jérôme, monsieur Marc Gascon, le 1^{er} avril 2010. La campagne de financement progresse bien en ce que l'objectif de 60 % de la cible de 1 500 000 \$ a été dépassé.
- e) Il communique le bilan de son récent séjour effectué au Maroc et en France, pour y promouvoir le développement d'ententes universitaires. Un protocole d'accord-cadre de coopération a été signé avec l'Université Mohammed V – Agdal, au Maroc, pour promouvoir les relations entre les deux universités en termes d'échanges d'étudiants et de professeurs et le développement de projets de recherche en matière de gouvernance universitaire et de cartographie territoriale. Il a également eu des rencontres avec la direction de l'ISMANS (une école spécialisée d'ingénieur), un partenaire de longue date qui fournit à l'Université, année après année, un important contingent d'étudiants.
- f) Il fait part des développements récents concernant le Pôle universitaire des Basses-Laurentides, alors que la ministre Courchesne a fait connaître son intention de mettre un terme au financement qui provenait du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Il envisage de rencontrer prochainement les responsables du Pôle et des décideurs politiques de cette région afin de faire valoir, particulièrement, les avantages à développer et à promouvoir l'offre de programmes universitaires dans cette région, en fonction de la présence de l'UQO à Saint-Jérôme.
- g) Il annonce que l'Université devra comparaître devant la Commission de la culture et de l'éducation, au courant du mois d'août ou de septembre 2010, pour présenter un bilan de sa performance durant les trois (3) dernières années, en fonction des indicateurs soumis par la Commission.

4.3 Abrogation de la résolution 51-CA-750 et octroi d'un mandat au secrétaire général en regard du calendrier de conservation et du plan de classification de l'Université du Québec en Outaouais

Le secrétaire général rappelle aux membres que l'Université s'est engagée, avec l'arrivée en poste d'une archiviste professionnelle, en décembre 2008, dans une vaste opération de mise à jour de ses pratiques archivistiques, en conformité avec les lois et les règlements qui la gouvernent.

Une vaste consultation a été effectuée auprès de toutes les instances de l'Université, tant académiques qu'administratives, à l'hiver 2009, en vue de dresser l'inventaire des pratiques et des besoins des unités. C'est à la suite de cette consultation qu'il fut décidé de débiter l'opération de mise à jour du calendrier de conservation ainsi que la création du plan de classification.

Par ailleurs, des vérifications effectuées récemment auprès de la section régionale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ont fait ressortir la nécessité de revoir la résolution 51-CA-750 adoptée lors de la cinquante et unième séance du conseil d'administration qui se tenait le 24 septembre 1985, à la seule fin d'adapter son contenu aux exigences de la Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1). Il s'agit également d'une opportunité de procéder à une mise à jour des informations en regard des changements qui ont affecté l'Université depuis l'adoption de cette résolution.

Le conseil d'administration est donc invité à abroger la résolution précitée et à en adopter une nouvelle en vue de confirmer les changements et à conférer, au secrétaire général, le pouvoir de signer le calendrier de conservation et à le soumettre à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, au fur et à mesure que des changements y sont effectués. Il importe de préciser qu'en conformité avec l'article 4 de la section I du *Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques de la Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1, a. 37)*, lorsqu'un organisme public soumet à Bibliothèque et Archives nationales une modification à son calendrier de conservation, le responsable, dûment mandaté à cette fin, doit la signer et la dater et y joindre une copie conforme de la résolution du conseil d'administration l'autorisant à signer la modification et à la transmettre à l'organisme.

En réponse à des préoccupations exprimées par des membres, notamment sur les systèmes de gestion électronique des archives et sur l'existence de politique susceptible d'encadrer la gestion des archives universitaires, le secrétaire général fait le point sur les projets qui sont actuellement en voie d'élaboration, notamment celui relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion électronique des archives, en collaboration avec le Centre de services communs de l'UQ. Sans qu'il soit présentement envisagé d'élaborer une ou des politiques relatives aux archives, il mentionne qu'au fur et à mesure que les développements vont s'implanter, qu'il est envisageable que des directives soient émises à l'endroit des unités en vue d'assurer le respect des standards archivistiques.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5122 concernant l'abrogation de la résolution 51-CA-750 et octroi d'un mandat au secrétaire général en regard du calendrier de conservation et du plan de classification de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

4.4 Adoption du nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec – projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec

Le recteur informe les membres qu'à l'automne 2009, les chefs d'établissements du réseau de l'Université du Québec, dont le recteur de l'UQO, monsieur Jean Vaillancourt, et la présidente de l'Université du Québec, madame Sylvie Beauchamp, ont effectué une démarche de réflexion collective sur l'avenir de l'Université du Québec qui a notamment abouti à l'élaboration d'une proposition de projet de loi qui viendrait modifier l'actuelle Loi sur l'Université du Québec.

Cette initiative, qui prend appui sur le maintien et le respect des valeurs qui ont conduit à la création et au développement du réseau de l'Université du Québec, soit l'accessibilité aux

études, le développement scientifique du Québec et le développement des régions, vise essentiellement à proposer une modernisation de la gouvernance actuelle de l'Université du Québec.

Elle s'inspire également de la nécessité de mettre fin à la confusion des responsabilités des conseils d'administration des établissements et celles des instances de l'Université du Québec et de la prise en compte de l'évolution normale des constituantes comme l'UQO, qui sont désormais en mesure d'assumer les fonctions académiques et administratives et d'en rendre compte efficacement selon les standards les plus élevés.

Ainsi, le nouveau cadre de gouvernance proposé vise à mieux distinguer le partage des responsabilités entre les constituantes et l'appareil central du réseau et à éviter les nombreux doublages inutiles et coûteux. Il vient définir le rôle de cet appareil central comme lieu de regroupement des services et de l'expertise destinés à appuyer les universités membres dans leurs programmes et leurs actions et comme agence de développement et de coordination des programmes collectifs de formation et de recherche.

Basé sur un principe de fonctionnement de type confédéral, le projet vient principalement consacrer l'autonomie des établissements dans la conduite de leurs affaires académiques et administratives, sous réserve des normes, services et programmes communs dont ils choisissent de se doter.

Cette orientation est d'ailleurs en tous points conforme et cohérente avec la position prise par le conseil d'administration de l'UQO (résolution 319S-CA-4812), lors d'une réunion spéciale qui avait lieu le 25 février 2008, alors qu'il était invité à prendre position envers le rapport du *Groupe de travail sur la gouvernance universitaire au Québec*, à l'initiative de l'Institut sur la gouvernance d'organisations publiques et privées (IGOPP).

Ce nouveau mode de gouvernance propose notamment la mise en place d'une « Assemblée de l'Université », constituée pour l'essentiel des recteurs et des chefs d'établissements des constituantes du réseau.

La structure d'autorité administrative de l'Université du Québec s'en trouve également modifiée : la présidence de l'Université du Québec est remplacée par une direction générale, agissant sous l'autorité de l'Assemblée et n'exerçant pas de pouvoir hiérarchique sur les chefs d'établissements.

À la demande du conseil d'administration de l'UQO (résolution 336-CA-5062), le projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec a fait l'objet d'une vaste consultation auprès des instances, des groupes et des associations, tant de la communauté interne de l'UQO que de la communauté externe, qui s'est déroulée du 19 octobre 2009 au 22 janvier 2010. Les avis exprimés lors de cette consultation étaient en général très favorables, tant à l'interne qu'à l'externe. Les préoccupations exprimées à cette occasion touchaient notamment la composition de l'Assemblée de l'Université ainsi que la remise des pouvoirs administratifs de l'Assemblée des gouverneurs sur le Régime des rentes de l'Université du Québec à une entité composée majoritairement de chefs d'établissements.

À sa réunion du 11 février 2010, la commission des études a émis un avis unanimement favorable au conseil d'administration relatif au nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec – projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec.

Un membre considère que cette démarche de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec est prématurée dans le contexte où le gouvernement n'a pas encore confirmé, selon lui, ses intentions véritables quant au projet de loi 38 sur la gouvernance universitaire. Il dénonce les orientations du projet qu'il qualifie de destructrices pour l'avenir du réseau universitaire québécois, au premier chef celui de l'Université du Québec, ainsi que le fait que la consultation menée à l'UQO était biaisée dès le départ, compte tenu des orientations mises de l'avant et qu'elle n'a pas permis de recueillir des avis significatifs à l'égard de ce projet essentiellement concocté par les recteurs. En outre, il souligne le fait que les représentations du recteur auprès des organismes n'avaient pour but que de recueillir des avis favorables au projet. Il considère inacceptable la disparition du Conseil des études, le seul organe académique du réseau, le fait que l'Assemblée des gouverneurs exclut les professeurs et les étudiants et que la nomination et la

détermination du salaire des recteurs deviennent l'apanage exclusif des constituantes. Il réclame un débat beaucoup plus large sur l'avenir de l'Université du Québec qui pourrait culminer avec la tenue d'états généraux que la ministre Courchesne devrait tenir et termine en mentionnant qu'il va s'opposer à la résolution et en invitant les membres à faire de même.

Un autre membre dit déplorer qu'à l'égard de ce projet, les recteurs aient élaboré le projet seulement entre eux et qu'il en ait résulté une solution unique. Il dit s'inquiéter du sort des universités de petite taille comme l'UQO, à vocation « régionale », dans un contexte de vive concurrence, aux plans national et international, qui seraient appelées à évoluer sans bénéficier de la force d'un réseau comme celui de l'Université du Québec. Il évoque le risque de voir s'implanter une logique de « concurrence commerciale » dans la détermination du salaire des recteurs, si cette prérogative devait être celle des conseils d'administration des universités. À l'encontre d'un commentaire d'un membre sur l'avis unanime de la commission des études au projet de modernisation, à sa séance du 11 février 2010, il dit vouloir en minimiser la portée en ce qu'il s'agissait d'une séance qui comportait tout près de 30 points à l'ordre du jour, qu'elle avait débuté à 9 h 00 et qu'elle s'est terminée à 14 h 00. Au surplus, il y avait plusieurs membres absents.

D'autres membres expriment des positions favorables au projet de résolution, en rappelant qu'il s'agit d'une position en tous points cohérente avec la position du conseil formulée en 2008, en réponse au rapport « Toulouse » produit par l'IGOPP.

Un membre soutient qu'il aurait apprécié être en mesure de relever les commentaires formulés par les étudiants dans le cadre de cette consultation. Il confirme néanmoins être en accord avec le projet.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (pour : 11 – contre : 2) d'adopter la résolution 342-CA-5123 concernant l'adoption du nouveau cadre de gouvernance du réseau de l'Université du Québec – projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

Un membre, monsieur Luc Chaput, qui demande à ce que son intervention soit rapportée au procès-verbal, se dit en accord avec la proposition dans la seule mesure où le ratio professeurs/autres membres du personnel au conseil d'administration et ayant un droit de vote, ne diminue pas.

Messieurs David Clément et Guy Bellemare, ayant voté contre la résolution, demandent à ce que leur dissidence soit inscrite au procès-verbal.

5.- Affaires académiques

5.1 Offre de la mineure en psychologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration le projet d'offre de la mineure en psychologie.

Les modules des lettres, de la psychologie, des sciences sociales et l'École multidisciplinaire de l'image favorisent les formations multidisciplinaires combinées, telles que dans le cadre d'un baccalauréat avec majeure et mineure, un étudiant peut combiner toute majeure offerte par l'une des unités susmentionnées, avec toute mineure offerte par les mêmes unités, à l'exception de la mineure dans la discipline de la majeure. C'est dans ce contexte que le module de la psychologie recommande la création d'une mineure en psychologie.

Le plan de formation de la mineure en psychologie est identique à celui du profil « Introduction aux fondements de la psychologie » du certificat en psychologie. L'offre de cette mineure sera concomitante à celle du certificat susmentionné, de sorte qu'elle n'entraînera la mise à l'horaire d'aucun cours additionnel.

La commission des études a formulé un avis favorable sur ce projet.

Un membre souhaite savoir comment est géré le concept de cours d'enrichissement dans le contexte d'une formation composée d'une majeure et d'une mineure. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que ces plans de formation comportent nécessairement des activités dans plusieurs disciplines étant donné que la mineure doit être suivie dans une discipline différente de la majeure. Toutefois, il va procéder à une vérification quant aux règles précises qui s'appliquent et en informera le conseil à une prochaine séance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5124 concernant l'offre de la mineure en psychologie; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Offre de la mineure en animation de groupes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration le projet d'offre de la mineure en animation de groupes.

Il explique que c'est dans le même contexte que pour le dossier précédent que le module de la psychologie recommande la création d'une mineure en animation de groupes.

Comme dans le cas de la mineure en psychologie, le plan de formation de la mineure en animation de groupes est identique à celui du certificat en animation de groupes. L'offre de cette mineure sera concomitante à celle du certificat susmentionné, de sorte qu'elle n'entraînera la mise à l'horaire d'aucun cours additionnel.

La commission des études a formulé un avis favorable sur ce projet.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5125 concernant l'offre de la mineure en animation de groupes; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Ouverture des admissions aux versions multilingues (français – anglais) des programmes de deuxième cycle en gestion de projet

Lors de la réunion du 4 juin 2009 de la commission des études, au cours de laquelle fut discutée la date de fermeture des admissions aux versions en langue anglaise des programmes de deuxième cycle de l'Université du Québec en Outaouais, le doyen des études avait été invité à soutenir de manière prioritaire le développement de versions multilingues (français – anglais) des mêmes programmes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions aux versions multilingues (français – anglais) des programmes de deuxième cycle en gestion de projet.

La commission des études, lors de sa réunion du 18 mars 2010, a formulé un avis favorable face à ce projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5126 concernant l'ouverture des admissions aux versions multilingues (français – anglais) des programmes de deuxième cycle en gestion de projet; laquelle est jointe en appendice.

Bien qu'il se soit prononcé en faveur de la résolution, un membre, monsieur Luc Chaput, demande à ce qu'il soit spécifiquement consigné, au procès-verbal, son inquiétude en regard du fait que la décision n'est pas supportée par une étude de viabilité.

5.4 Réouverture du baccalauréat en arts et en design

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration le projet de réouverture du baccalauréat en arts et en design.

La volonté de mieux répondre aux besoins de formation des étudiants, et de repositionner l'École multidisciplinaire de l'image auprès des milieux professionnels de la région et de l'extérieur de celle-ci, amène l'ÉMI à proposer la réouverture du programme de baccalauréat en arts et en design dès l'automne 2010. En permettant à l'ÉMI d'offrir une gamme complète de programmes de 1^{er} cycle, la réouverture du baccalauréat renforce sa compétitivité face à la concurrence des autres établissements universitaires.

Un dossier de modification de programme suivra la présente demande de réouverture du baccalauréat, lequel sera déposé sous peu à la commission des études. Cette modification visera une optimisation des plans de formation de telle sorte à maximiser la fréquentation de chaque activité qui doit être mise à l'horaire. Le dossier présenté au conseil d'administration fait état de l'avancement du travail qui est fait en ce sens. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que cette modification sera nécessairement complétée d'ici quelques semaines de sorte que le programme qui sera offert à l'automne comportera les changements anticipés.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5127 concernant la réouverture du baccalauréat en arts et en design; laquelle est jointe en appendice.

5.5 Embauche d'un (1) professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier en formation pratique, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Mylène Leroux à titre de professeure régulière en formation pratique.

Madame Leroux doit soutenir sa thèse de doctorat le 16 avril 2010. En conséquence, il y a tout lieu de croire qu'elle aura complété son doctorat au moment de son entrée en fonction.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5128 concernant l'embauche d'une (1) professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (**Mylène Leroux**); laquelle est jointe en appendice.

5.6 Embauche de trois (3) professeurs réguliers au Département de psychoéducation et de psychologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention en santé mentale ou en délinquance, d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la neuropsychologie clinique et d'un poste de professeur régulier dans les domaines de l'évaluation psychoéducative et l'évaluation de programme, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de :

- Madame Geneviève Piché, à titre de professeure régulière dans le domaine de l'intervention en santé mentale ou en délinquance (site de travail Saint-Jérôme);
- Madame Annie Bérubé à titre de professeure régulière dans les domaines de l'évaluation psychoéducative et évaluation de programme (site de travail Gatineau);
- Monsieur Daniel Fiset, à titre de professeur régulier dans le domaine de la neuropsychologie clinique (site de travail Gatineau).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5129 concernant l'embauche d'une (1) professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie (**Geneviève Piché**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5130 concernant l'embauche d'une (1) professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie (**Annie Bérubé**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5131 concernant l'embauche d'un (1) professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie (**Daniel Fiset**); laquelle est jointe en appendice.

5.7 Traitement exceptionnel : demandes d'admission à la version anglaise du programme de maîtrise en gestion de projet

Monsieur Rainville ayant soumis, en début de séance, une demande d'ajout du présent point à l'ordre du jour, demande approuvée par le conseil, il décrit de façon sommaire le problème qui est à la source de sa demande et il invite le conseil à approuver le projet de résolution dont lecture est faite en séance. Une copie du dudit projet est remise au secrétaire général.

Il s'agit d'inviter le conseil à autoriser, exceptionnellement, que deux étudiants présentement inscrits au profil professionnel de la version anglaise du programme de maîtrise en gestion de projet, puissent présenter une demande d'admission au profil avec mémoire de ce programme en prévision du trimestre d'automne 2010. Il invoque que ces étudiants sont pénalisés du fait qu'ils souhaitent poursuivre, dans une autre université, leurs études dans cette discipline au 3^e cycle et que parmi les exigences d'admission figure celle d'être titulaires d'une maîtrise avec mémoire, ce qu'ils ne peuvent entreprendre compte tenu que les admissions sont maintenant suspendues dans les versions anglaises de ces programmes.

Subsidiairement, il demande au conseil de mandater le registraire afin qu'il contacte, par voie téléphonique, tous les étudiants inscrits dans ces programmes, aux fins de vérifier leur intérêt à être admis dans un autre programme ou profil de programme offert en anglais.

Il est rappelé au conseil, à cette occasion, que celui-ci avait statué sur une date limite pour l'arrêt des admissions dans les versions anglaises des programmes concernés, compte tenu de l'adoption de la politique linguistique et que les étudiants avaient tous été informés de cette décision.

Après délibérations, le vote ayant été demandé, sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par monsieur David Clément, les membres conviennent à la majorité (pour : 1 – contre : 10 – abstention : 1) de rejeter la résolution 342-CA-5154 concernant un traitement exceptionnel : demandes d'admission à la version anglaise du programme de maîtrise en gestion de projet.

Monsieur David Clément s'est abstenu de voter invoquant un manque d'information.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Octroi du titre de « professeur honoraire » et de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

PROFESSEUR HONORAIRE :

Jacques Chevrier

Louis Favreau
Lucie Fréchette
Madeleine Lussier
Ilie Popescu
Lorraine Savoie-Zajc
Daniel Tremblay

MEMBRE HONORAIRE :

Carole Bérubé
Jean Frenette
Jacques Gallant
Monique Légaré
Pierrette Mageau
Ghislaine Perras
Carole Wilson

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5133 concernant l'octroi du titre de « professeur honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Jacques Chevrier**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5133 concernant l'octroi du titre de « professeur honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Louis Favreau**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5134 concernant l'octroi du titre de « professeur honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Lucie Fréchette**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5135 concernant l'octroi du titre de « professeur honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Madeleine Lussier**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5136 concernant l'octroi du titre de « professeur honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Ilie Popescu**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5137 concernant l'octroi du titre de « professeur honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Lorraine Savoie-Zajc**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5138 concernant l'octroi du titre de « professeur honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Daniel Tremblay**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5139 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Carole Bérubé**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5140 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Jean Frenette**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5141 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Jacques Gallant**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5142 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Monique Légaré**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5143 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Pierrette Mageau**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5144 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Ghislaine Perras**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5145 concernant l'octroi du titre de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais (**Carole Wilson**); laquelle est jointe en appendice.

6.2 Approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2008-2009

La directrice du Service des finances, madame Lise Legault, ainsi que la vérificatrice externe, madame Madeleine Lemire, sont présentes pour le traitement des points 6.2 et 6.3.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'Université doit préparer des états financiers au 31 mai de chacune des années. Ceux-ci doivent être approuvés, dans un premier temps, par le conseil d'administration et, par la suite, par l'Assemblée des gouverneurs. Ces états financiers sont consolidés avec ceux de l'Université du Québec et avec chacune des constituantes du réseau, avant d'être transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Selon le processus normal d'adoption des états financiers, ceux-ci sont tout d'abord soumis à l'attention du comité de vérification du conseil d'administration, aux fins de recommandation, habituellement au mois d'août, avant d'être acheminés à l'Université du Québec. Le rapport financier, quant à lui, est présenté à la réunion régulière du conseil du mois de septembre.

Ces échéanciers de présentation des états financiers et du rapport financier annuel au conseil d'administration ont été retardés cette année à la suite de la confirmation tardive du calcul définitif des subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce qui explique que le conseil d'administration en soit saisi seulement pour la présente séance.

La vérificatrice externe, madame Madeleine Lemire, commente le document ainsi que les annexes qui ont été transmises avec l'avis de convocation, soit :

Annexe 1 : Présentation des états financiers au 31 mai 2009

Annexe 2 : Les états financiers au 31 mai 2009

Des membres questionnent la vérificatrice sur différents aspects du rapport.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5146 concernant l'approbation des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2008-2009; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2008-2009

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format du Rapport financier annuel. Ce rapport doit être approuvé par leur conseil d'administration respectif au plus tard le 30 septembre. Toutefois, cette année, à cause du retard dans la confirmation des « Calculs définitifs des subventions de fonctionnement des universités 2008-2009 », le Ministère a reporté le dépôt des états financiers, de même que du Rapport financier annuel à une date qui sera fixée ultérieurement.

Le Rapport financier annuel constitue, pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises tant sur la partie des états financiers que sur celle des annexes qui y sont associées.

Le Rapport financier annuel incorpore les dernières confirmations de subvention par le MELS et est présenté à l'annexe 2.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5147 concernant l'approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2008-2009; laquelle est jointe en appendice.

Un membre fait valoir les difficultés à traiter d'un sujet comme les états financiers alors qu'une portion importante des membres du conseil, de même que la vérificatrice, participent à la séance à partir de Gatineau, par vidéoconférence. La présidente confirme le sentiment général des membres à cet égard et souligne qu'il sera tenu compte de cette problématique à une prochaine occasion.

6.4 Modifications au plan des effectifs

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2009-2010, le 19 mai 2009, deux nouveaux postes ont été créés, soit un poste technique - Technicien en bâtiment au Service des terrains et bâtiments affecté au campus de Saint-Jérôme ainsi qu'un poste métier et services - Préposé à l'entretien d'immeuble et aide de métiers au Service des terrains et bâtiments affecté au campus de Saint-Jérôme, à compter du 1^{er} décembre 2009.

Or, depuis l'ouverture du campus de Saint-Jérôme en janvier dernier, il a été constaté que le poste de technicien en bâtiment, poste qui n'a pas été comblé, ne répondait pas aux besoins de l'organisation. Dans les faits, la sécurité, l'entretien ménager et l'entretien de l'immeuble sont assumés par le bailleur emphytéotique. Les personnes embauchées pour effectuer ces tâches ne relèvent donc pas directement de l'Université. Par ailleurs, plusieurs aspects administratifs et légaux viennent encadrer le mode d'opération de ce campus. Il devient donc évident que la personne qui doit être embauchée devra être en mesure de faire le lien entre les différents intervenants, tant à l'interne qu'à l'externe, et ce, en total respect des devis, ententes, protocoles et conventions signés avec le bailleur et il y a lieu de croire que le niveau de responsabilités lié à ces fonctions en est un de niveau professionnel et non technique, tel qu'initialement prévu.

Par ailleurs, le temps à consacrer à la mise en place des opérations du campus de Saint-Jérôme est et sera important la première année et deviendra moins important lorsque le rythme de croisière sera atteint, ce qui laissera de la place afin d'effectuer d'autres tâches tant à Saint-Jérôme qu'à Gatineau. Il y a donc lieu de jumeler ce poste à un volet de gestion de projet tant pour des projets spéciaux permanents que des projets ponctuels. En ce sens, comme les sommes mises à notre disposition dans le cadre du programme national de résorption du déficit d'entretien accumulé des édifices universitaires permettront de réaliser d'importants projets de mise à niveau des installations, il est jugé d'autant plus opportun que le poste en soit un de niveau professionnel.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5148 concernant des modifications au plan des effectifs; laquelle est jointe en appendice.

6.5 Attribution d'un contrat de services écoénergétiques

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'en août 2007, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport informait, par correspondance, l'Université de la création d'une nouvelle enveloppe pour la réalisation de projets en efficacité énergétique. Cette enveloppe a été créée afin d'aider les universités québécoises à atteindre l'objectif fixé par la Stratégie énergétique du Québec, le gouvernement du Québec s'étant alors engagé à améliorer la performance énergétique des bâtiments du secteur institutionnel. Pour le réseau de l'enseignement supérieur, la cible d'amélioration à atteindre est une réduction de 14 % de la consommation d'énergie au mètre carré, et ce, par rapport à l'année de référence 2002-2003.

À l'instar de plusieurs universités au Québec, l'Université du Québec en Outaouais a participé au programme d'accompagnement de l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels (AGPI) pour la mise en route d'un projet d'amélioration énergétique pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault. À l'automne 2008, l'Université a procédé à un appel de candidatures afin de présélectionner deux entreprises de services écoénergétiques (ESE) en vue d'effectuer la première étape de ce projet, soit l'étude préliminaire. La Société de Contrôle Johnson, S.E.C., division bâtiments efficaces ainsi que la compagnie AMERESCO ont ainsi été présélectionnées. En mai 2009, l'Université a procédé au deuxième volet de l'appel de propositions, à cet effet, les deux entreprises ont eu jusqu'à l'automne 2009 pour faire une étude plus exhaustive des deux bâtiments et ainsi soumettre un certain nombre de propositions dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique et d'optimiser les coûts d'exploitation de ces immeubles.

En plus de l'obligation d'atteindre la cible de réduction fixée par le gouvernement du Québec, plusieurs autres raisons militent en faveur de ce projet, soit :

- la réduction et l'optimisation de la consommation de l'énergie permettent de réduire la pollution et l'émission de gaz à effet de serre rejoignant ainsi la mission sociale de l'institution et l'objectif commun du Canada et des pays signataires de l'Accord de Kyoto ainsi que le respect de l'environnement;
- la réduction et l'optimisation de la consommation de l'eau dans les mesures de chauffage, de réfrigération (dilution des solides par l'utilisation de purges ou autres) d'eau domestique et sanitaire;
- l'amélioration de la fiabilité, de la qualité du service, de la qualité de l'air intérieur et du confort des usagers, de même qu'un meilleur fonctionnement des systèmes;
- la formation des ressources humaines et la sensibilisation des usagers à une utilisation rationnelle de l'énergie ainsi qu'à l'environnement et au développement durable;
- la réalisation d'un projet dont l'investissement pourra être remboursé par les économies, et ce, sans réduction du service tout en augmentant la qualité des installations et le confort des occupants. La totalité des coûts directs et indirects de la mise en œuvre de ce projet sera remboursée sur une période ne devant pas dépasser 10 ans à partir des économies générées.

À cet effet, un comité de sélection formé du vice-recteur à l'administration et aux ressources, du directeur du Service des terrains et bâtiments, d'un ingénieur responsable des projets et du consultant de l'AGPI ont analysé les deux propositions afin de faire une recommandation au conseil d'administration de l'Université. Après analyse des propositions, le comité recommande d'accorder le mandat à la Société de Contrôle Johnson, S.E.C.

La prochaine étape de ce projet consistera à la réalisation de l'étude de faisabilité détaillée des mesures d'économie d'énergie. Cette étude, beaucoup plus exhaustive que la précédente, viendra confirmer la faisabilité des mesures proposées et nous amènera à la signature éventuelle du contrat pour le projet d'amélioration écoénergétique.

Par ailleurs, la signature éventuelle du contrat est sujette aux conditions suivantes :

- L'étude de faisabilité détaillée devra être en mesure de définir l'ampleur du projet afin d'en arriver à un projet où la période de recouvrement de l'investissement et les économies rencontreront les critères cités dans la proposition initiale;

- Obtention d'une résolution du conseil d'administration de l'Université à cet effet;
- Confirmation de l'obtention des subventions stipulées dans la proposition ainsi que leur conformité aux modalités applicables;
- Les coûts de l'étude seront inclus dans le coût du projet comme prévu dans la proposition;
- La Société de Contrôle Johnson, S.E.C. s'adjoindra les services d'une firme de consultant en mécanique et électricité du bâtiment.

Donc, dans la mesure où toutes les conditions ci-haut mentionnées sont rencontrées, l'Université se verra dans l'obligation de conclure le contrat pour le projet d'amélioration écoénergétique qui découle de l'étude de faisabilité détaillée avec La Société de Contrôle Johnson, S.E.C.

Toutefois, dans le cas où l'étude ne rencontrerait pas un ou des critères de la proposition, l'Université n'aura aucune obligation de conclure un contrat avec La Société de Contrôle Johnson, S.E.C. ni de défrayer les coûts de l'étude de faisabilité détaillée des mesures ni les coûts de tout autre travail effectué par celle-ci dans le cadre du projet.

Par ailleurs, quant à cette étude, l'Université deviendra propriétaire des droits d'auteur et tout autre intérêt de propriété sur toute la conception, les plans, les données, les calculs et les documents préparés dans le cadre de l'étude de faisabilité détaillée uniquement dans la mesure où elle signera le contrat pour le projet d'amélioration écoénergétique avec La Société de Contrôle Johnson, S.E.C. ou encore, dans l'éventualité où un tel contrat ne serait pas signé, si elle défraie les coûts de l'étude de faisabilité au montant de **154 908 \$**.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5149 concernant l'attribution d'un contrat de services écoénergétiques; laquelle est jointe en appendice.

6.6 Octroi d'un contrat de gestion et de prestation de services visant la gestion des librairies

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que l'entente de gestion entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais (COOPSCO), concernant la gestion des librairies, est échue depuis le 31 mai 2009. L'UQO, étant satisfaite des services de gestion de la COOPSCO, souhaite donc en renouveler l'entente. À cet effet, des négociations fructueuses entre l'UQO et les représentants de la COOPSCO ont eu lieu et une entente de principe est ainsi intervenue au début de l'année 2009-2010. La durée prévue de cette entente est de trois (3) ans avec une possibilité de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires.

Par ailleurs, les modifications majeures au contrat initial résident essentiellement sur les redevances à être versées à l'UQO. Dans les faits, le loyer fixe a été diminué de 40 % et le pourcentage de redevances augmenté de 100 %, cette façon de faire établit un équilibre entre les contributions de chacune des parties. Comme l'UQO a fait d'importantes rénovations au cœur du pavillon Alexandre-Taché, ce qui a nécessité la relocalisation de la librairie, COOPSCO a dû investir une somme importante afin de refaire l'ensemble de la présentation de son magasin.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5150 concernant l'octroi d'un contrat de gestion et de prestation de services visant la gestion des librairies; laquelle est jointe en appendice.

7.- Nomination

7.1 Recommandation pour la nomination de membres au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

La présidente du conseil a été sollicitée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) en vue d'inviter l'Université à recommander deux (2) candidatures pour des postes de représentants de la société civile à son conseil d'administration.

L'Université est reconnue à titre d'organisation éligible pour proposer des candidatures au poste du conseil d'administration de la CRÉO représentant le secteur « Éducation supérieure, recherche et science ».

La présidente du conseil siégeait en tant que représentante de l'Université et elle a vu son mandat prendre fin.

La Politique de nomination des membres de la société civile stipule qu'il est possible, pour une organisation comme l'Université, de soumettre deux (2) candidatures dont au moins une (1) provenant d'une personne siégeant au conseil d'administration de l'Université.

Le mandat des membres du conseil d'administration de la CRÉO est de trois (3) ans et l'entrée en fonction prévue est le 1^{er} avril 2010. Les postes de représentants de la société civile sont arrimés aux différents axes de développement de la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais et une priorité est accordée aux jeunes (18-35 ans), de même qu'en ce qui concerne l'égalité et la parité des femmes.

La CRÉO étant l'instance qui regroupe tous les partenaires du développement régional et les principaux acteurs politiques de la région, i.e. les élus provinciaux et municipaux, il est essentiel que l'Université, compte tenu de son rôle en matière d'enseignement et de recherche dans la région, participe à son fonctionnement, plus particulièrement à ses instances décisionnelles. C'est d'ailleurs déjà le cas en ce qui concerne certaines commissions sectorielles de la CRÉO.

Le conseil est donc invité à entériner les recommandations de candidatures de la présidente quant à la désignation de candidatures à soumettre à la présidente de la CRÉO, madame Paulette Lalande, au plus tard le vendredi 30 avril 2010.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5151 concernant la recommandation pour la nomination de membres au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Un membre intervient pour sensibiliser le conseil à certains problèmes rencontrés en matière de gestion des admissions. Sa compréhension étant à l'effet que le conseil est l'instance qui approuve les changements dans les conditions d'admission, il évoque des situations qui lui ont été rapportées qui donneraient à penser que des étudiants se laisseraient dire qu'ils doivent s'adresser au conseil d'administration pour obtenir des autorisations susceptibles de déroger aux règles établies.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche réitère que le registraire, en tout temps et en toutes circonstances, applique strictement les décisions du conseil en cette matière.

Un membre déplore les problèmes informatiques survenus depuis deux (2) semaines dans des cours qui comportent des simulations, alors que les systèmes qui supportaient ces exercices flanchaient constamment. Il est invité à communiquer avec le directeur du Service des technologies de l'information.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le conseil des modifications « linguistiques » effectuées à l'article 7.7 du Régime des études de cycles supérieurs, tel qu'il appert du document inscrit en dépôt de document. Tous se disent en accord avec ces modifications.

Il poursuit en exposant un bilan sommaire des statistiques d'admission, à ce jour, pour le trimestre d'automne 2010, qui font état d'une hausse importante des demandes (500) par rapport à la même date, l'année dernière. Dans le cas du campus de Saint-Jérôme, il y a, à ce jour, plus de 1000 demandes d'admission. Le programme de baccalauréat en administration compte

présentement 107 demandes. Il rappelle que le contingentement pour ce programme a été fixé à 90 places.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe le conseil qu'une session de formation sera offerte aux membres du conseil le 16 juin prochain, et portera sur la gestion du risque. Le formateur sera monsieur Gilles Bernier, de l'Université Laval, un professeur de finance.

Il mentionne que les documents qui sont habituellement déposés au conseil et qui font état de l'évolution des projets de construction ne l'ont pas été pour la présente séance, considérant qu'il n'y a eu aucun changement.

En guise de suivi à la question d'un membre lors de la dernière séance du conseil qui s'interrogeait sur le caractère prévisible ou non des dépassements de coûts en matière d'honoraires professionnels pour le campus de Saint-Jérôme, le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que les dépenses ont été affectées à l'embauche d'un chargé de projet pour une durée de trois (3) ans. Ce même membre, à l'origine de ce questionnement, réitère le fait que selon lui cette dépense n'était pas prévue. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme qu'à l'origine, le coût du chargé de projet n'était pas associé au budget de construction du bâtiment à Saint-Jérôme.

Un membre demande à connaître l'état de situation concernant les infirmières praticiennes spécialisées (IPS). Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le budget provincial annoncé récemment fait état de fonds qui seront mis à la disposition des établissements du réseau de la santé et des services sociaux en lien avec la formation de ces spécialistes. Toutefois, des précisions sont toujours à venir quant aux fonds qui pourraient être disponibles pour les universités. En ce sens, en conformité avec la résolution adoptée par le conseil d'administration, les admissions à cette formation ne sont toujours pas disponibles.

Le recteur rappelle que le document relatif au financement de l'UQO a été remis aux membres à leur attention exclusive.

9.- Dépôt de documents

9.1 Financement de l'Université du Québec en Outaouais en lien avec la subvention accordée pour le facteur taille pour les années 2000-2001 à 2005-2006 et lettre à la ministre Courchesne.

9.2 Lettre à l'AGE – Hausse de frais institutionnels obligatoires.

10.- Relations de travail

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du conseil d'administration quittent la séance.

Le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Mario Auclair, est présent pour le traitement de ces points.

10.1 Adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle que la Convention collective du groupe professionnel est échue depuis le 31 mai 2009. Suite à cette échéance, des séances de négociation ont débuté et les parties sont parvenues à une entente de principe.

L'assemblée générale du Syndicat du groupe professionnel a accepté cette entente de principe le 25 février 2010.

Le directeur des ressources humaines commente le projet de convention et répond aux questions des membres.

Suite à cette entente, les parties ont procédé à la correction des textes et le projet de convention collective a été rédigé. Ledit projet est soumis au conseil d'administration pour adoption.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5152 concernant l'adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

10.2 Adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle que la Convention collective du personnel de soutien est échue depuis le 31 mai 2009. Suite à cette échéance, des séances de négociation ont débuté et les parties sont parvenues à une entente de principe.

Le Syndicat du personnel de soutien, lors de son assemblée générale du 31 mars 2010, a accepté cette entente.

Le directeur des ressources humaines commente le projet de convention et répond aux questions des membres.

Suite à cette entente, l'équipe de négociation a procédé à la correction des textes et le projet de convention collective a été rédigé. Ledit projet est soumis au conseil d'administration pour adoption.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 342-CA-5153 concernant l'adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

11.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 25 mai 2010 à 16 h 30.

12.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claire Vaive, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 h 00.

Original signé par :

La présidente, Marlène Thonnard
Le secrétaire, Luc Maurice